



ECHO MUNICIPAL

N° 31 - décembre 2013



Le mot du maire

L'animation pour le plaisir de lire « Livre à vous » en Voironnais a créé l'évènement courant octobre en accueillant à la M.T.L l'écrivain Jean Paul NOZIERE.

Comment écrit-on un livre ? Une rencontre riche d'échanges et d'émotions. Notre bibliothèque fait désormais partie du réseau « médiathèque Philippe Vial » de Voiron. Nos bénévoles sont récompensées de leurs efforts et accueils chaleureux.

Ce sont 122 inscrits soit 20,5% de la population et 4598 ouvrages répertoriés.

Un lien internet est prévu avec la médiathèque de réseau soit un accès avec l'ensemble des bibliothèques du territoire du Voironnais. *Bravo Mesdames!*

Michel BADY

ACTUALITES

Givre à Noël, cent écus dans votre escarcelle.



Horaires d'ouverture de la mairie

Tél. 04 76 56 32 55

Lundi et mardi 11h -12h et 14h -17h

Mercredi 18h -19h / Samedi 10h -12h

SOMMAIRE

L'essentiel du conseil municipal

Du 3 octobre

Du 5 décembre

L'information de la mairie



www.pommierslaplacette.fr

(Pommiers porte de la Chartreuse)

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2013

Affaires générales

Convention de mise en œuvre du Programme Local d'Habitat entre la commune de Pommiers la Placette et la communauté d'agglomération du Pays Voironnais. Au niveau de ce PLH intercommunal nous sommes groupés au bassin de vie de la Haute Morge (St Étienne de Crossey). Pour info les communes de plus de 1500 habitants doivent réviser leur PLU suite à la mise en place de ce PLH.

Voté à l'unanimité.

Finances

Jean-Christophe LEVEQUE propose une décision modificative :

En fonctionnement : pour **600€** à affecter à la coopérative scolaire pour l'achat de jeux éducatifs et équipements divers pour les APC en réduisant d'autant la ligne 65-58 (Autres dépenses).

En investissement : pour un manque de **2432,67€** pour les travaux de l'école car des travaux supplémentaires aux devis ont été réalisés et en diminuant d'autant la ligne travaux Salle des Jeunes.

Le maire demande de voir s'il est possible de commander du matériel pour l'école directement au lieu de reverser une subvention à la coopérative scolaire.

Voté 12 voix pour et 2 voix contre.

Affaires scolaires

Création d'un poste supplémentaire d'animateur territorial pour les ateliers périscolaires car un nombre croissant d'enfants sont inscrits (une cinquantaine quotidiennement au lieu de 36 à la rentrée). Ce poste demande une présence de 4 heures hebdomadaires pour un taux horaire brut de **9,92€** de l'heure.

Voté 10 voix pour et 4 voix contre.

Un débat est lancé sur le coût de ces APC et sur le coût global de l'école surtout pour les élèves extérieurs à la commune : faut-il continuer à préserver une 3ème classe au détriment d'un surcoût pour Pommiers la Placette ?

La tarification des ateliers périscolaires est proposée à **20€** par trimestre pour tous les jours et/ou **5€** par jour de semaine inscrit au trimestre et par atelier.

Voté 13 voix pour et 1 voix contre.



Appel aux bénévoles pour aider à animer les ateliers périscolaires : le maire a contacté certains habitants de la commune avec de bons retours.

Travaux bâtiments

Roger PELLERIN propose les devis de Mr SEGUIN pour la pose d'une alarme incendie pour un montant de **2870,48 € TTC** et pour la pose d'une alarme anti-intrusion pour un prix **de 2033,20 TTC**. La décision pour l'alarme anti-intrusion est reportée et la pose de l'alarme à incendie est votée à l'unanimité. Albin RIBEIRO explique le choix de changement du fournisseur de gaz pour la Maison du Temps Libre et le logement de la Cure. Un devis a été réalisé par la société Antargaz pour un prix à la tonne de **890 € HT** au lieu de **1250 €** pour Totalgaz actuellement. Le relevé du compteur pour la facturation du gaz au logement de la cure s'effectuera par nos soins comme c'est le cas actuellement. Le montant sera calculé grâce à une formule de calcul qui a été communiquée à Mr MARTINEZ. *Voté à l'unanimité.*

Travaux voirie

Local poubelle de l'ancienne Eglise : deux entreprises ont été consultées :

L'entreprise CENDRE TP pour un montant de **4724, 20 € TTC,**

L'entreprise GENEVE TP pour un montant de **3887,00 € TTC,**

L'entreprise GENEVE TP est retenue.

Voté à l'unanimité.

Annie GENEVE n'a pas pris part au vote.

Réalisation d'une rigole en béton à l'Ayat pour les eaux de ruissellement.

Les mêmes entreprises ont été contactées :

L'entreprise Cendre TP pour une somme de **3827,20 € TTC,**

L'entreprise GENEVE TP pour la somme de **2392,00 € TTC.**

L'entreprise GENEVE TP est retenue.

Voté à l'unanimité.

Annie GENEVE n'a pas pris part au vote.

Abris pour le stockage du gravier à côté du local technique :

L'entreprise BOSCOPE représentée par Gauthier FOURNEL a fait parvenir un devis pour un montant de **4998,38 € TTC** avec bardage bois et pente de toit identique au bâtiment de la salle des jeunes pour une intégration plus harmonieuse. *Voté 13 voix pour et une voix contre.*

Divers

Extension du service de l'ADPAH (Aide à domicile des personnes âgées et handicapées) du pays voironnais à l'ensemble du territoire pour faire le complément du nombre d'heures et pour que tous les citoyens de la communauté d'agglomération du pays voironnais pour un traitement égalitaire.

Jean-François GENEVE évoque la demande de Mr TERMAT pour effectuer le branchement électrique au poteau EDF et non à partir du compteur situé de l'autre côté de la route. Cette demande est accordée. Cela évite de réaliser une traversée de route sur la chaussée récente de l'Ancienne Eglise et de déstabiliser le vieux mur en pierre situé entre la propriété de Mr TERMAT et la chaussée. Jean François fait part de la possibilité de bénéficier de l'opportunité que Mr TERMAT réalise un mur chez lui pour consolider le mur de la voirie. Un rendez-vous est pris sur le terrain pour le vendredi 4 octobre avec Jérôme AUBRETON, Albin RIBEIRO et Jean-François GENEVE. Charlotte CARTA consultera la réglementation pour préciser à qui incombe l'entretien du mur.

Un PLU intercommunal est en discussion pour que les communes réfléchissent ensemble aux aménagements futurs. Une pétition circule sur ce projet de loi et sur l'annulation de l'article 63 du code de l'urbanisme qui va à l'encontre de l'article 72. La pétition est à disposition à la mairie pour ceux qui veulent la signer.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2013

Affaires scolaires

Convention frais de scolarité de Voreppe :
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la transmission par la commune de Voreppe de la convention relative à la participation aux frais de scolarité pour deux enfants de la commune scolarisés sur la commune de Voreppe pour l'année 2012-2013. Conformément à cette convention, il est établi que les frais annuels s'élèvent à 454 euros et correspondent à un montant de 227 euros TTC par élève, pour un total de deux élèves :

Florent MARTIN, 654 route des Fayolles et Eléa GAGET, 75, chemin des Charpaines.

Adopté à 11 voix pour et deux abstentions

Convention formation BAFA avec le CEMEA :
Monsieur Bruno VARALE Conseiller municipal en charge des affaires scolaires et périscolaires, explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de former Mademoiselle KATHLEEN LOTITO actuellement sous contrat avec la commune sur un poste d'animatrice d'ateliers périscolaires initiés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. A ce titre, il propose de faire passer la première session du BAFA, formation générale qui aura lieu du 22 au 30 décembre 2013, soit 8 jours de formation, dans les locaux de l'organisme CEMEA à EYBENS. Cette formation générale représente un coût de 408 euros TTC. Il propose la prise en charge de cette formation pour Mademoiselle Kathleen LOTITO et de signer la convention transmise par le CEMEA

Adopté à neuf voix pour et quatre voix contre.

Finances.

Décision modificative n° 2 : Monsieur le Maire présente les mouvements de crédits en fonctionnement et en investissement.

Adopté à l'unanimité

Indemnité de Conseil du Trésorier de Voiron.

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur Claude THOMAS remplace Monsieur Philippe BOCHARD en tant que comptable du trésor chargé des fonctions de receveur municipal.

Ce dernier fournit à la commune des prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations justifient l'octroi de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983. Il rappelle que cette indemnité est calculée par application d'un tarif réglementaire à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années à l'exception des opérations d'ordre ; que les dépenses des services non personnalisés et celles du CCAS sont ajoutées à ces dépenses pour déterminer la moyenne d'application du tarif. Il ajoute que l'indemnité dont il propose l'octroi présente un caractère personnel et sera acquise à Monsieur THOMAS pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Adopté à 12 voix pour et une voix contre.

Réunion avec RTM le 19 novembre.

Présentation de l'étude de chute de blocs par Mr AUBER du RTM (Restauration des Terrains en Montagne), service de l'ONF : environ 25 personnes étaient présentes à cette présentation. Dans un premier temps, Mr AUBER a fait le développement de l'étude réalisée et a répondu aux questions des riverains. Puis il a insisté sur le fait d'absence de danger imminent. Si une inquiétude était soulevée par les riverains, le RTM évaluera le risque. Toujours selon Mr AUBER, les riverains sont donc invités à signaler en mairie toute évolution sur le versant par le biais de photos ou de compte rendu. La mairie fera le nécessaire avec le RTM. Le séisme de magnitude 2.2 enregistré dans la nuit du 26 au 27 août aurait pu faire chuter des blocs instables, ce qui n'a pas été le cas et qui confirme par conséquent l'absence de danger imminent. Monsieur le Maire va se rapprocher du Conseil Général de l'Isère pour connaître sa position sur la réalisation de travaux de prévention s'agissant de la proximité avec la route départementale 520A. Le Conseil Municipal rappelle que des travaux de purge ont été réalisés.

Urbanisme

Monsieur Roger PELLERIN, Adjoint chargé de l'Urbanisme présente les dernières demandes d'urbanisme pour la fin d'année 2013 :

PC 20001 : Mr CHOUARD et Melle ARNAUD le 04/05/2013 avis favorable pour une habitation au lieu-dit « Charron3 RD 520A, DP 20002 / Mr Daniel REJASSE le 15/05/2013 avis favorable pour démolition et reconstruction d'un mur 12, route de l'Ancienne Eglise / DP 20005 : Mr Julien BEAUVAIS le 29/06/2013 avis favorable pour transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre 162, chemin des Charrières à l'Ayat DP 20006 : Mr Christophe COQUILLAT le 24/07/2013 avis favorable pour réfection toiture 1188, route du Col / PC 20003 : Mr Jean COSTE le 31/08/2013 : refus Construction d'un bâtiment artisanal à usage de stationnement à Chaperonnière, propriété de Mr Garcia / DP 20007 : Mr Patrick CHEYMOL le 25/08/2013 avis favorable pour la construction d'un abri jardin 79, route des Fayolles / DP 20008 : Mr et Mme SECHAUD le 26/10/2013 avis favorable pour remplacement volets bois par volets roulants 71, chemin des Charpaines / DP 20009 : Mme Edith REYNAUD le 09/11/2013 avis favorable pour pose de panneaux photovoltaïques 43, route de l'Ancienne Eglise.

Travaux bâtiments

Monsieur Roger PELLERIN fait la présentation des travaux de bâtiments réalisés en 2013.

Ecole 3^{ème} tranche 2013

Entreprise	Type de travaux	Montant TTC
GB BOIS	Menuiserie	3348.80
EURL DICO	Peinture	9117.11
SEGUIN	Electricité	8185.42
ALPES BACHES	Rideaux	1028.56
TOTAL		21679.89

Subvention du département : 5124 euros. Une partie des travaux électriques, ceux qui concernent les économies d'énergie pourront faire l'objet d'une subvention du Pays Voironnais avec ceux de la Cure (environ 3000 euros).

Cure 3^{ème} tranche 2013

Entreprise	Type de travaux	Montant TTC
BOSCOPI	Charpentier	18795.62
SOLIGNAC	Assistance aux travaux	382.72
TOTAL		19178.34

Pour avoir une subvention du Pays Voironnais cette année, il fallait faire au moins 10 000 euros de travaux en économie d'énergie et que ces travaux représentent au moins deux chantiers différents. Cette année pour la cure, il n'y a que l'isolation toiture qui rentre dans les économies d'énergie (environ 3500euros). Monsieur Roger PELLERIN explique donc qu'il a rajouté les menuiseries de l'école (3350 euros) et certains travaux d'électricité de l'école (environ 3000 euros) pour aboutir aux alentours des 10 000 euros de travaux demandés. La commune pourra alors prétendre à une aide d'un montant de 30% du montant de travaux réalisés soit environ 3000 euros. Il rappelle qu'en 2012, les travaux de la Cure se sont élevés à 24900.97 euros TTC, ce qui permet à la commune de bénéficier de l'aide du Pays Voironnais d'un montant de 4754.5 euros TTC. Sur les travaux de la Cure, la commune n'a pas pu obtenir de subvention du Conseil Général.

Présentation Etude Aménagement Centre Village.

Monsieur Eric SENAÏRO, architecte à Alp' Etudes a présenté aux élus municipaux les propositions d'aménagement du centre village présentées à l'occasion des réunions de travail avec le comité de suivi. Il prendra en compte les remarques qui ont été faites à l'occasion de cette présentation.

INFORMATIONS MAIRIE

Collecte des déchets ménagers :

Changement exceptionnel d'horaires pour les fêtes ! Les agents de collecte travaillent tous les jours fériés à l'exception de Noël et du jour de l'an. Aussi, pour garantir le maintien et la qualité du service, un rattrapage exceptionnel est organisé sur l'ensemble du territoire. Ainsi, tous les usagers devront sortir leurs bacs plus longtemps les jeudis 26 décembre et 2 janvier car la collecte pourra être plus tardive (jusqu'à 21h). Attention, les déchèteries et la Ressourcerie sont fermées tous les jours fériés. Pour en savoir plus : 0 800 508 892 ou www.paysvoironnais.com.

A l'entrée centre village en contre bas de la route vers Mr Bruno et au Col vers le monument des bacs sont mis à disposition, ceci afin de permettre aux habitants de déposer leur sacs lorsque le service collecte ne peut pas accéder aux voiries.

La Ressourcerie

Récupère vos objets en bon état.

Désormais, le 3^{ème} samedi de chaque mois, le personnel de La Ressourcerie sera présent sur les déchèteries de Le Pin ou Montferrat pour récupérer tous vos objets en bon état, réutilisables ou réemployables (vaisselle, jouets, vélo, mobilier, ...) et ainsi leur donner une seconde vie. La gestion de La Ressourcerie est assurée par deux associations d'insertion professionnelle du territoire spécialisées dans l'accompagnement à l'emploi : les Emplois Verts et Passiflore. Ainsi, le personnel est constitué d'encadrants et d'une quinzaine de personnes en insertion. Les recettes du magasin permettent de financer l'activité et notamment les emplois permanents.

Atelier mémoire classique

Le CCAS de Voreppe organise un nouvel atelier mémoire classique (découverte de l'entraînement de la mémoire) en 2014. L'atelier se déroulera du vendredi 17 janvier au vendredi 4 avril à raison d'une séance d'1h30 par semaine (sur 10 semaines), de 13h30 à 15h. Il concerne 10 personnes de plus de 60 ans. Comme en 2013, le Conseil général assure le financement de cette action de prévention dans le cadre de leur convention avec le Centre de prévention des Alpes. Une psychologue animera les ateliers, à Voreppe (lieu à définir). Nous pourrions procéder aux inscriptions ou bien par l'intermédiaire de la mairie de votre commune. Un entretien de 45 minutes avec la psychologue, préalable aux ateliers est nécessaire pour qu'elle puisse évaluer les besoins de la personne et problèmes éventuels de mémoire. Il ne s'agit pas de mettre des personnes en difficulté mais de les orienter le cas échéant vers une consultation médicale si nécessaire. Les entretiens auront lieu le 13 décembre toute la journée et le 20 décembre après-midi. Ce n'est qu'après l'entretien que la personne pourra être définitivement inscrite. Vous pouvez me contacter pour avoir plus de renseignements. Marie-Christine Bénard, responsable du pôle Senior, CCAS de Voreppe, 04/76/50/47/12.

Travaux

La cure : Isolation sous toiture
Local à gravier



Notre commune manque de nounous



Devenir assistant(e) maternel(le) agréé(e). Vous aimez travailler avec les enfants et souhaitez exercer une profession d'accueil et d'éveil des tout-petits ? Vous pouvez devenir assistant maternel agréé en Isère. Le Conseil général favorise le développement du métier d'assistant (e) maternel (le)et la reconnaissance de son rôle essentiel en prenant en charge l'agrément, la formation, mais aussi le suivi des 12 000 assistants (es)maternels (les) du département.

Inscriptions sur les listes électorales.

Les démarches pour s'inscrire peuvent se faire jusqu'au 31 décembre. Une permanence à la mairie est prévue **le 31 décembre jusqu'à 12h**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Elagage et tailles.

Ne laissez pas la végétation envahir l'espace et peut-être priver votre voisin de soleil. Un entretien régulier demande moins d'effort et permet d'éviter de recourir à des professionnels. En période hivernale, arbres et haies qui empiètent sur le domaine public doivent être élagués et taillés afin de faciliter le passage des engins de déneigement.

Archivage

Depuis 2009, la mairie de Pommiers la Placette fait appel au service d'aide à l'archivage du Pays Voironnais. Entre 2009 et 2011 les archivistes itinérants du Pays Voironnais sont intervenus 8 jours en 2009, 1 jour en 2010 et 1 jour en 2011. A la fin de la mission d'aide à l'archivage 2011, les archives de la commune étaient conservées dans 3 locaux différents. En 2013 Julien Boivin, archiviste itinérant a réalisé 4 jours d'intervention et rédigé un rapport. Au début de la mission 2013, le volume total des archives communales atteignait environ 45 mètres linéaires, 4,10 m/l d'archives définitives classées et cotées, 0,10 m/l d'archives éliminables et environ 40 m/l d'arriéré à traiter. Le travail de classement et d'élimination s'est poursuivi cette année et un bordereau d'élimination a été rédigé. L'élimination de tout document d'archives est réglementée de façon très précise. Les archives communales doivent être consultées exclusivement sur place. En 1988-89 un instrument de recherche avait été rédigé de façon manuscrite. En 2009 ce document a été mis à jour et traité en informatique, ainsi qu'en 2011 et 2013. Ce répertoire numérique des archives communales de Pommiers la Placette pourra être complété lors d'une prochaine mission par un index général qui permettra de faciliter la recherche de documents. En 2014 une intervention de 5 à 10 jours est à prévoir afin de poursuivre le traitement de l'arriéré, préparation des archives à éliminer et rédaction d'un bordereau d'élimination.

Elections municipales les 23 et 30 mars 2014

Candidatures dans les communes de moins de 1 000 habitants

La loi de réforme du mode de scrutin instaure l'obligation de dépôt de candidature(s) en préfecture ou en sous-préfecture. Toutes les candidatures enregistrées figureront sur une affichette dans le bureau de vote afin d'éviter que l'électeur ne vote pour une personne non candidate. Si le vote sur une personne non candidate a quand même lieu, le vote ne sera pas nul mais le suffrage sur la personne ne sera pas décompté.

Dépôts des candidatures:

Les candidats peuvent se présenter de façon isolée ou groupée. Seuls peuvent se présenter au second tour de scrutin les candidats présents au premier tour. Cependant si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, de nouveaux candidats pourront se présenter au second tour.

Il n'y a aucune obligation de parité, y compris lorsque les candidatures sont présentées de façon groupée. Une déclaration de candidature est obligatoire au premier tour du scrutin pour tous les candidats et, au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour. Elle est déposée à la préfecture ou à la sous-préfecture :

Délais de dépôt des candidatures (article L 255-4 du code électoral) :

1er Tour - Date de début : se renseigner dans votre préfecture ou à la sous-préfecture

Date de fin : le jeudi 6 mars 2014 à 18 h

2nd Tour - Date de début : le lundi 24 mars 2014 le matin à l'ouverture des portes

Date de fin : le mardi 25 mars 2014 à 18 h

Il en est délivré reçu de dépôt immédiatement.

La déclaration de candidature indique expressément les noms, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature. Elle est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de **l'article L. 228 du code électoral**.

Le récépissé d'enregistrement ne peut être mis à disposition que si les conditions énumérées au présent article sont remplies et si les documents officiels prévus établissent que le candidat satisfait aux conditions d'éligibilité prévues aux deux premiers alinéas de l'article L. 228. En cas de refus de délivrance du récépissé, le candidat dispose de vingt-quatre heures pour saisir le tribunal administratif, qui statue en premier et dernier ressort dans les trois jours du dépôt de la requête. Faute pour le tribunal administratif d'avoir statué dans ce délai, le récépissé est délivré. » Tout membre d'un conseil municipal élu postérieurement conseiller dans une autre circonscription électorale municipale cesse d'appartenir au premier conseil municipal. »

DIVERS

La mairie sera fermée le samedi 28 décembre 2013

Le don du sang : appel à une forte mobilisation car **8 800** dons de sang sont nécessaires chaque jour en France. Une collecte aura lieu en mairie de Voreppe le jeudi 09 janvier de 08h30 à 11h30 et de 16h30 à 20h00

La 5^{ème} Biennale des Artistes de Pommiers.
Elle aura lieu les 4 et 5 octobre à la Maison du Temps Libre.



Amis de l'Art, préparez vos œuvres!

Bibliothèque de Pommiers la Placette : *pour vous mesdames*

Tous les 3èmes mercredi du mois (sauf vacances scolaires) à 20h30, Brigitte et Sophie vous accueillent à la bibliothèque pour parler entre filles des lectures que vous avez aimées et que vous souhaitez partager. Une réunion sans protocole pour faire connaître vos livres coup de cœur.

Les vœux de la municipalité.

Les Pommerats sont invités à venir fêter l'année nouvelle à la Maison du Temps Libre le samedi 4 janvier 2014 à 18 heures.

Projection du film (30') de la ComComPom « la vie du village avec les associations » et partage du verre de l'amitié avec les élus.

La municipalité vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année

Joyeux Noël !

